



Le statut des
maîtres
des établissements
d'enseignement
privés sous contrat.

Le mouvement de
l'emploi des maîtres
de l'enseignement
privé sous contrat.
Les responsables Spelc
vous épaulent.

La carrière des
maîtres.
Les responsables Spelc
vous informent.

Le bulletin de salaire
des maîtres.
Les responsables Spelc
vous informent.

Les droits sociaux,
la protection sociale.
Les responsables Spelc
vous informent.



Spelc
au cœur
de l'action

Le Spelc, l'assurance du conseil avisé qui vous entend.

Spelc
au cœur de l'action

Pays de la Loire

Stéphanie BERNARD
44 49 53 72 85

Christine GÉRARD

Audrey BRISSET
Emmanuelle VALENTIM

Stéphanie BERNARD
Sylvie LECLERCQ
Céline HUCHET

Stéphane SORIN

Christine LE CLÈVE

Catherine BLANDIN

Nathalie COURTIES-JACQUIN

Président du Spelc Pays de la Loire :
Hervé BÉTARD
spelc-paysdelaloire@spelc.fr
06 61 84 12 79

Pour toute demande d'adhésion,
contactez Hervé BÉTARD.



**Le statut des
maîtres
des établissements
d'enseignement
privés sous contrat.**

Le statut des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Loi n°2005-5 du
5 janvier 2005

dite loi Censi, relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.

L'enseignant a la qualité d'« agent de droit public ».

La liberté de conscience de l'enseignant doit être respectée.

La Rectrice = l'employeur :

- validation
- affectation
- rémunération
- gestion de la carrière
- sanctions

Le chef d'établissement :

- ouvre l'établissement
- organise les services
- participe à l'évaluation des maîtres

**Le mouvement de
l'emploi des maîtres
de l'enseignement
privé sous contrat.**

**Les responsables Spelc
vous épaulent.**

Limite de dépôt des dossiers d'intention de mutation : **jusqu'au 19 janvier**

Le mouvement de l'emploi des maîtres de l'enseignement privé sous contrat. Les responsables Spelc vous épaulent.

1 ou plusieurs départements en Pays de la Loire



1 ou plusieurs académies autres que Pays de la Loire



CDE

Commission départementale de l'emploi

CAE

Commission académique de l'emploi

CCMA

Commission consultative mixte académique

CNA

Commission nationale d'affectation

1 dossier intra-académique

Obligatoire pour toute 1^{ère} nomination (stagiaires)

1 dossier inter-académies



Le mouvement de l'emploi des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Les responsables Spelc vous épaulent.

CDE

Commission départementale de l'emploi

CAE

Commission académique de l'emploi

CCMA

Commission consultative mixte académique

CNA

Commission nationale d'affectation

44

49

53

72

85

Classement des dossiers par priorité :

CDE – dossiers intra-académie
CAE – dossiers inter-académies

fin janvier – début février
mi-mars

A

1 2 3 4 5



Contractuels définitifs

Demandes de mutation

- 1- situation mal réglée
- 2- réductions ou suppressions de service
- 3- retour à l'emploi
- 4- augmentation de la quotité horaire
- 5- changement d'académie et originaires d'une autre académie prioritaires

B

1 2 3 4



Contractuels définitifs et passerelle ayant validé leur année de stage

Demandes de mutation

- 1- de l'académie prioritaires
- 2- de l'académie
- 3- changement d'académie et originaires d'une autre académie prioritaires
- 4- changement d'académie et originaires d'une autre académie

C

1 2 3



Lauréats des CAFEP et maîtres BOE ayant validé leur année de stage (contrat provisoire)

1^{re} nomination

- 1- de l'académie
- 2- hors académie faute de services disponibles
- 3- changement d'académie et originaires d'une autre académie

D

1 2 3



Lauréats des CAER ayant validé leur année de stage (contrat provisoire)

1^{re} nomination

- 1- de l'académie
- 2- hors académie faute de services disponibles
- 3- changement d'académie et originaires d'une autre académie

E

4



Maîtres issus de l'enseignement agricole

Le mouvement de l'emploi des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Les responsables Spelc vous épaulent.

CDE

Commission départementale de l'emploi

CAE

Commission académique de l'emploi

CCMA

Commission consultative mixte académique

CNA

Commission nationale d'affectation

44

49

53

72

85

Dossiers de candidature :

**dossiers administratifs
dossiers de candidatures**

**fin mars
du 1^{er} au 10 avril**

**Ouverture
du site administratif**

<https://candidature.ecr-paysdelaloire.org/>

**Bien compléter les activités,
cela détermine l'ancienneté.**

**Publication des
emplois
& dossiers de
candidatures**

<http://emplois.ac-nantes.fr>

**Maximum 5 numéros de
poste
+
1 vœu élargi.**

Le mouvement de l'emploi des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Les responsables Spelc vous épaulent.

CDE

Commission départementale de l'emploi

CAE

Commission académique de l'emploi

CCMA

Commission consultative mixte académique

CNA

Commission nationale d'affectation

44

49

53

72

85

Dossiers de candidature :

dossiers administratifs
dossiers de candidatures

fin mars
du 1^{er} au 10 avril

Num	Vac	Discipline/Matière	Qté	Etablissement	CP	Ville
5674	SV	EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE (HSA POSSIBLES EN SUS DU S	20	COLP SAINT EXUPERY	85703	POUZAUGES
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	18	COLP SAINT EXUPERY	85703	POUZAUGES
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	2	LGTP ND DE LA TOURTELIERE	85700	POUZAUGES
5699	SV	EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	20	COLP ST SAUVEUR	85620	ROCHESERVIERE
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	20	COLP ST SAUVEUR	85620	ROCHESERVIERE
5718	V	EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE (HSA EN SUS DU SERVICE)	15	COLP ST GILLES	85800	ST GILLES CROIX DE VIE
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	15	COLP ST GILLES	85800	ST GILLES CROIX DE VIE
5726	V	EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE (HSA)	9	COLP ST JEAN - LES LAURIERS	85163	ST JEAN DE MONTS
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	9	COLP ST JEAN - LES LAURIERS	85163	ST JEAN DE MONTS
5751	SV	EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE (HSA POSSIBLES EN SUS DU S	18	LGTP ST GABRIEL - ST MICHEL	85292	ST LAURENT SUR SEVRE CEDEX
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	18	LGTP ST GABRIEL - ST MICHEL	85292	ST LAURENT SUR SEVRE CEDEX
5755	V	EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	10	LGTP ST GABRIEL - ST MICHEL	85292	ST LAURENT SUR SEVRE CEDEX
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	7	LGTP ST GABRIEL - ST MICHEL	85292	ST LAURENT SUR SEVRE CEDEX
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	3	LPP ST MICHEL	85292	ST LAURENT SUR SEVRE CEDEX
5791	V	EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE (HSA EN SUS DU SERVICE)	20	COLP ST PAUL	85210	STE HERMINE
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	20	COLP ST PAUL	85210	STE HERMINE
5816	SV	EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE (HSA POSSIBLES EN SUS DU S	20	LGTP ND DE LA TOURTELIERE	85700	POUZAUGES
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	12	LGTP ND DE LA TOURTELIERE	85700	POUZAUGES
		EDUC. PHYSIQUE SPORTIVE	8	COLP SAINT EXUPERY	85703	POUZAUGES
6110	SV	EPS (mutation)	20	COL PRIVE DE L'ESPERANCE	85110	STE CECILE
		EPS	16	COL PRIVE DE L'ESPERANCE	85110	STE CECILE
		EPS	4	LGT PRIVE DE L'ESPERANCE	85110	STE CECILE

Le mouvement de l'emploi des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Adhérents, les responsables Spelc vous informent.

CDE

Commission départementale de l'emploi

CAE

Commission académique de l'emploi

CCMA

Commission consultative mixte académique

CNA

Commission nationale d'affectation

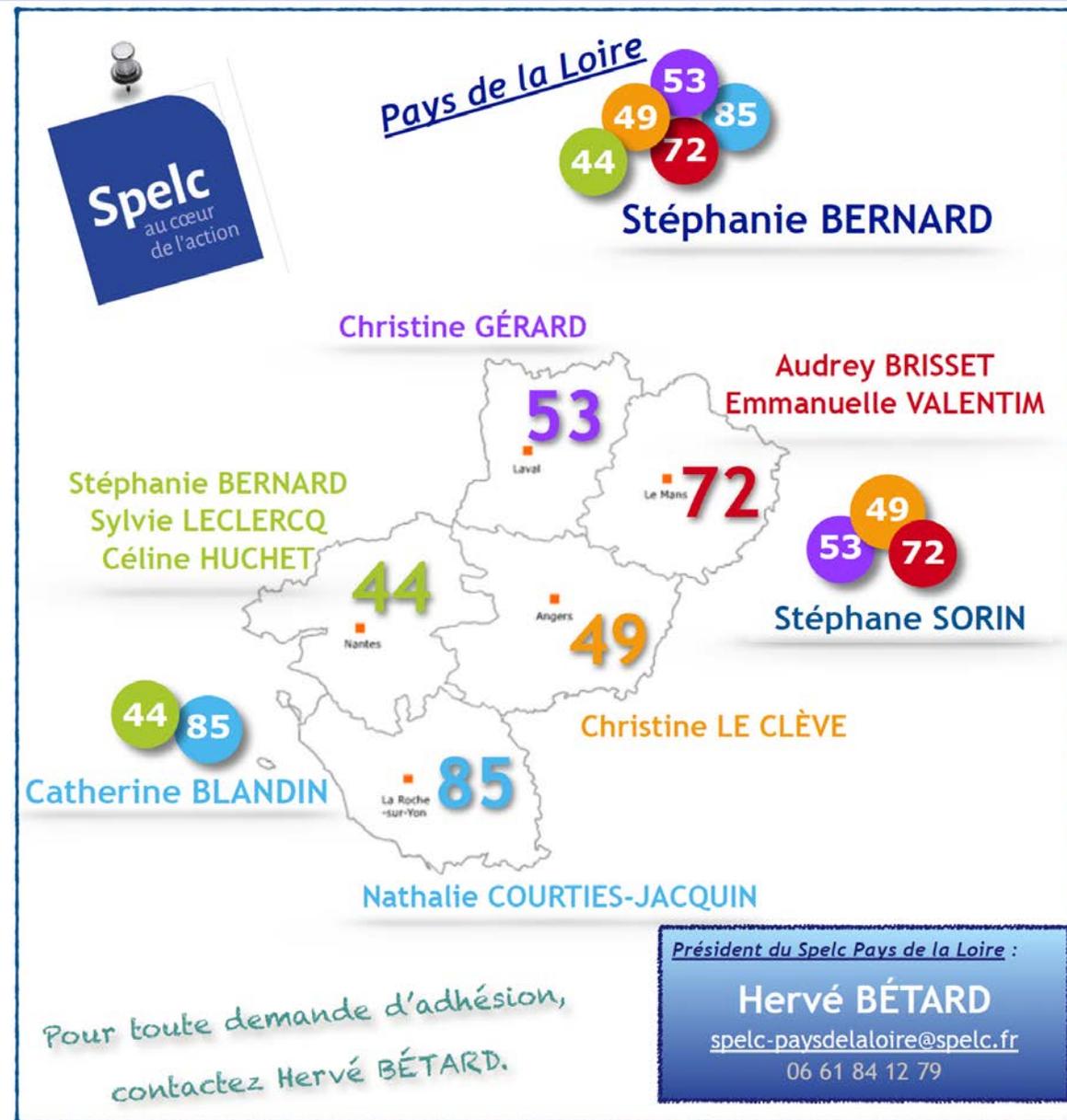


Étude des candidatures et propositions :

CDE – CAE

fin avril – mai – juin

Je souhaite muter, je consulte le calendrier du mouvement de l'emploi



Le mouvement de l'emploi des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Adhérents, les responsables Spelc vous informent à chaque étape.

CDE

Commission départementale de l'emploi

CAE

Commission académique de l'emploi

CCMA

Commission consultative mixte académique

CNA

Commission nationale d'affectation

44

49

53

72

85

Les dernières étapes :

CCMA

fin juin

Vous êtes titulaire et n'avez pas obtenu de postes lors du mouvement :

vous conservez votre poste

Vous n'êtes pas titulaire et n'avez pas obtenu de postes lors du mouvement :

CNA

mi-juillet



**La carrière des
maîtres.**

**Les responsables Spelc
vous informent.**

La carrière des
maîtres.

Les responsables Spelc
vous informent.

1^{er} grade

Classe normale

2^e grade

Hors classe

3^e grade

Classe exceptionnelle

PPCR

Parcours professionnels, carrières et
rémunérations

CLASSE NORMALE

Échelon	Durée	Indice	Salaire brut mensuel	Primes mensuelles	
				ISOE	Grenelle / attractivité
1	1 an	395	1 944,50 €	212,50 €	177,50 €
2	1 an	446	2 195,56 €	212,50 €	245,33 €
3	2 ans	453	2 230,02 €	212,50 €	280,83 €
4	2 ans	466	2 294,02 €	212,50 €	265,00 €
5	2 ans 6 mois	481	2 367,86 €	212,50 €	240,00 €
6	2 ans 3 ans	497	2 446,62 €	212,50 €	208,33 €
7	3 ans	524	2 579,54 €	212,50 €	125,00 €
8	2 ans 6 mois 3 ans 6 mois	562	2 766,60 €	212,50 €	33,33 €
9	4 ans	595	2 929,06 €	212,50 €	33,33 €
10	4 ans	634	3 121,04 €	212,50 €	-
11	-	678	3 337,65 €	212,50 €	-

La carrière des
maîtres.

Les responsables Spelc
vous informent.

1^{er} grade

Classe normale

2^e grade

Hors classe

3^e grade

Classe exceptionnelle

PPCR

Parcours professionnels, carrières et
rémunérations

HORS CLASSE

Échelon	Durée	Indice	Salaire brut mensuel	Prime mensuelle
				ISOE
1	2 ans	595	2 929,06 €	212,50 €
2	2 ans	629	3 096,43 €	212,50 €
3	2 ans 6 mois	673	3 313,03 €	212,50 €
4	2 ans 6 mois	720	3 544,40 €	212,50 €
5	3 ans	768	3 780,70 €	212,50 €
6	3 ans	811	3 992,38 €	212,50 €
7	-	826	4 066,22 €	212,50 €

Je simule mon salaire



**La carrière des
maîtres.**

**Les responsables Spelc
vous informent.**

1^{er} grade

Classe normale

2^e grade

Hors classe

3^e grade

Classe exceptionnelle

PPCR

Parcours professionnels, carrières et
rémunérations

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Échelon	Durée	Indice	Salaire brut mensuel	Prime mensuelle
				ISOE
1	2 ans	700	3 445,95 €	212,50 €
2	2 ans	740	3 642,86 €	212,50 €
3	2 ans 6 mois	780	3 839,77 €	212,50 €
4	3 ans	835	4 110,52 €	212,50 €
5	1 an	895	4 405,89 €	212,50 €
	1 an	930	4 578,19 €	212,50 €
	-	977	4 809,56 €	212,50 €

Je simule mon salaire



La carrière des maîtres.

Les responsables Spelc vous informent.

1^{er} grade

Classe normale

2^e grade

Hors classe

3^e grade

Classe exceptionnelle

PPCR

Parcours professionnels, carrières et rémunérations

Les rendez-vous de carrière

	Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
1 ^{er}	L'année scolaire où vous atteignez 1 an 1 jour au 6 ^e échelon	Gagner 1 an sur l'avancement pour un % des maîtres visités.	Visite de l'IA-IPR. & Entretien avec le chef d'établissement.
2 ^e	L'année scolaire où vous atteignez 1 an 6 mois 1 jour au 8 ^e échelon		
3 ^e	L'année scolaire où vous atteignez 1 an 1 jour au 9 ^e échelon	Passage à la hors classe pour un % des maîtres éligibles.	

COMPTE-RENDU DE RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				

APPRECIATION GENERALE DES EVALUATEURS

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

Appréciation littérale de l'inspecteur

Appréciation littérale du chef d'établissement

OBSERVATIONS DE L'AGENT

APPRECIATION FINALE DE L'AUTORITE COMPETENTE

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

**Le bulletin de salaire
des maîtres.**

**Les responsables Spelc
vous informent.**

Le bulletin de salaire
des maîtres.

Les responsables Spelc
vous informent.

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		DRFIP DE LA LOIRE ATLANTIQUE		BULLETIN DE PAYE			N° ORDRE A 19852					
GESTION POSTE				MOIS DE JANVIER 2024			TEMPS DE TRAVAIL 151,67 H					
TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION												
AFFECTATION		LIBELLÉ			SIRET							
		INSPECTION ACADEMIQUE / RECTORAT			10130000203078							
IDENTIFICATION				GRADE		ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL		
MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS	PROF. ***** CN EP		02	01	0390				
CODE		1	ÉLÉMENTS		2	3	4	5	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR 6	FORMATION

- 1 Numéro de la Sécurité Sociale.
- 2 Corps / Grade / Enseignement privé.
- 3 Nombre d'enfants à charge (Fin le mois du vingtième anniversaire).
- 4 Échelon.
- 5 Indice.
- 6 Mentionné si temps partiel.
Un temps complet compte pour 151,67 heures par mois.

Le bulletin de salaire
des maîtres.

Les responsables Spelc
vous informent.

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	1919,88		
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE	€	19,20		
104000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT	€	73,79		
200205	HEURES ANNEES ENSEIGNT	€			
200364	ISOE PART FIXE	€	212,50		
201914	I.S.A.E	€	212,50		
200576	MAJ.1ERE HSA ENSEIGNT	€			
201228	I.S.O.E. PART MODULABLE	€			
201352	IND.JURY.CONC.EXAM.- SCO.	€			
201875	I.M.P. ANNUELLE ETAB.	€			
202209	IND. COMPENSATRICE CSG	€	26,62		
202321	PRIME EQUIPT INFORMATIQUE	€	176,00		
202326	"PRIME GRENELLE"	€	177,50		
202354	PARTICIPATION A LA PSC	€	15,00		
401192	COT SAL VIEILLESSE PLAFON	€			
401210	C.S.G NON DEDUCTIBLE	€			
401310	C.S.G DEDUCTIBLE	€			
401510	C.R.D.S.	€			
402192	COT SAL VIEILLESSE DEPLAF	€			
403392	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			
403592	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			
403692	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			
403792	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			
403892	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			
404092	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			
501010	COT SAL IRCANTEC TR.A	€			
501090	COT SAL RAEP	€			
501091	COT ASSURANCE PREVOYANCE	€			
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			
501190	COT PAT RAEP	€			
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€			

**Les droits sociaux,
la protection sociale.**

**Les responsables Spelc
vous informent.**

**Les droits sociaux,
la protection sociale.**

**Les responsables Spelc
vous informent.**

Les autorisations d'absence de droit ou facultatives.

**Les temps partiels de droit ou sur autorisation.
(À distinguer du temps incomplet)**

Les congés pour maladie ordinaire (CMO), longue maladie (CLM), longue durée (CLD).

Le handicap.

L'action sociale (Prestations Interministérielles d'action sociale PMI).



Les avantages PrÉau

